

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-neuf juin, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-cinq juin deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la mairie de l'Escarène, sous la présidence de Madame Céline Duquesne, Maire.

Etaient présents :

DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, RATTI Phillipe, MANGIN Flora, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, CHOLVIN Nolan, FOUQUET Hervé, DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence, SOUMATI Damien,

Absents représentés :

MIGONE Anaïs représentée par TAMAZOUT Maurice, PEREZ Jennifer représentée par DUQUESNE Céline, Raoul PIALA représenté par DONADEY Pierre,

Absents excusés : /

Madame SMANIOTTO Amélie a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 26 06 17

Objet :

Motion en faveur du renforcement des moyens du lycée René Goscinny de DRAP

Le lycée René Goscinny accueille plus de 900 élèves, dont une part importante réside sur le territoire du Pays des Paillons. Implanté dans un secteur géographiquement contraint, l'établissement assure une mission essentielle de service public au bénéfice des jeunes du territoire.

Or, l'établissement ne dispose actuellement que d'un seul poste de conseiller principal d'éducation (CPE) et d'un nombre d'assistants d'éducation (AED) jugé insuffisant au regard des effectifs accueillis et des besoins d'encadrement des élèves.

Cette situation est susceptible d'engendrer des difficultés dans le suivi éducatif des élèves, l'encadrement de la vie scolaire et la gestion quotidienne de l'établissement, notamment lors des absences du CPE ou pendant certaines plages horaires nécessitant une présence éducative renforcée.

Le Conseil d'administration, les équipes pédagogiques, ainsi que les parents d'élèves du lycée René Goscinny ont alerté à plusieurs reprises les autorités académiques sur cette situation et sollicité l'attribution de moyens complémentaires.

Considérant l'importance du lycée René Goscinny pour l'équilibre, l'attractivité et la cohésion du territoire,

Transmis à la Préfecture le : Date visa

Affiché le : 13/07/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260629-260617-DE
Reçu le 13/07/2026
Publié le 13/07/2026

Considérant que des établissements comparables, accueillant des effectifs similaires, disposent de deux postes de conseiller principal d'éducation,

Considérant la nécessité de garantir aux élèves un accompagnement éducatif et un encadrement adapté à leurs besoins,

Considérant les spécificités géographiques du territoire et les contraintes particulières de fonctionnement de l'établissement,

Considérant l'attachement du Conseil municipal à la réussite éducative des jeunes du territoire et à la qualité du service public d'éducation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Madame SMANIOTTO, après en avoir délibéré

-Apporte son soutien aux démarches engagées par le conseil d'administration du Lycée René Goscinny.

-Apporte son soutien aux démarches engagées par les équipes pédagogiques et les représentants des parents d'élèves.

-Demande au rectorat de l'académie de Nice d'étudier favorablement le renforcement des moyens humains affectés à l'établissement, notamment par la création d'un second poste de conseiller principal d'éducation et par l'attribution d'un nombre d'assistants d'éducation adapté aux besoins de l'établissement.

-Invite les services de l'État à engager un dialogue avec les représentants du lycée afin d'évaluer les besoins d'encadrement et d'apporter les réponses nécessaires à leur prise en compte.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 23

Pour : DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, RATTI Phillipe, MANGIN Flora, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, CHOLVIN Nolan, FOUQUET Hervé, MIGONE Anaïs, PEREZ Jennifer, DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence, Raoul PIALA.

Contre : /

Abstentions: SOUMATI Damien,

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Amélie SMANIOTTO

Transmis à la Préfecture le : Date visa

Affiché le : 13/07/2026



MME LE MAIRE

Céline DUQUESNE

006-210600973-20260629-260617-DE
Reçu le 13/07/2026
Publié le 13/07/2026